

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mai 2023

Rapport au Parlement flamand

Apprentissage en milieu professionnel dans l'enseignement secondaire professionnel et technique de plein exercice

Les pouvoirs publics flamands souhaitent, grâce à l'apprentissage en milieu professionnel, faire en sorte que l'enseignement secondaire soit davantage adapté au marché du travail et réduire les abandons sans qualification ainsi que le chômage des jeunes. La Cour des comptes a examiné si les écoles de l'enseignement secondaire professionnel et technique de plein exercice offrent suffisamment de possibilités d'apprentissage en milieu professionnel de qualité, surtout sous la forme de stages, et si elles atteignent les objectifs fixés. Elle a constaté que les écoles remplissent en grande partie l'obligation en matière de stages, mais qu'elles rencontrent parfois des difficultés pour trouver des places de stage appropriées et proposer des stages de qualité. L'apprentissage dual a connu un succès limité jusqu'à présent. À défaut de données adéquates concernant les stages, on ignore dans quelle mesure l'apprentissage en milieu professionnel répond aux objectifs, bien qu'il existe de fortes indications que tel ne soit pas le cas dans la branche « commerce » de l'enseignement secondaire professionnel.

Apprentissage en milieu professionnel dans l'enseignement secondaire professionnel et technique de plein exercice

Le gouvernement flamand impose d'organiser un stage de minimum dix-huit demi-jours par année scolaire au cours des sixième et septième années de toutes les formations suivies dans l'enseignement secondaire professionnel et de la sixième année dans certaines formations de l'enseignement secondaire technique. Cette obligation a eu peu d'incidence, étant donné que les formations concernées prévoyaient déjà depuis longtemps l'organisation de stages. Les stages sont donc bien ancrés au troisième degré de l'enseignement secondaire professionnel : un stage a été enregistré pour 80 à 90 % des élèves. Les stages sont également fréquents dans l'enseignement secondaire technique (jusqu'à 35 %). Il ressort d'entretiens et des enregistrements des stages que les écoles remplissent en grande partie l'obligation en matière de stages.

Disponibilité de places de stage

Les écoles interrogées ont indiqué qu'elles peinent parfois à trouver des places de stage adaptées pour certaines filières et qu'elles doivent alors se tourner dans la pratique vers des places de stage qui correspondent moins aux objectifs du programme d'études. Ce sont surtout les stages administratifs dans la filière « bureau » (enseignement professionnel) qui posent souvent problème en raison du fossé entre les exigences professionnelles et ce que les élèves ont appris à l'école. La filière « logistique » est quant à elle confrontée au fait que les entreprises logistiques sont difficilement accessibles pour les élèves, qui sont limités dans leurs déplacements. Les problèmes de mobilité entravent aussi les stages dans les soins à domicile, qui présentent aussi la particularité de se dérouler dans une sphère privée. Les stages en mécanique et électricité doivent aussi faire face au nombre limité d'entreprises facilement accessibles dans l'environnement de l'école, mais aussi à la spécificité de certaines orientations et à des expériences négatives des employeurs dans le passé. Par ailleurs, le programme ne tient parfois pas suffisamment compte de la disponibilité de places de stage.

Qualité des stages

Les écoles tentent de proposer des stages de qualité en fonction des objectifs du programme d'études. Le lien entre la portée du stage et ce que l'élève doit réaliser au cours de ce stage n'apparaît toutefois pas toujours clairement. La manière dont les directions d'école accordent des heures pour l'encadrement des stages n'est pas non plus toujours limpide. Les évaluations de stage portent parfois sur des attitudes au travail non mentionnées dans le programme d'études.

Apprentissage dual

Le pouvoir décentralisé a introduit en 2018 l'apprentissage dual, dans le cadre duquel un élève apprend sur le lieu de travail, contrairement au stage, où il applique sur le lieu de travail ce qu'il a appris à l'école. Le nombre d'élèves inscrits dans un apprentissage dual est toutefois demeuré limité jusqu'à présent (1.810 élèves pendant l'année scolaire 2020-2021, soit en moyenne 3,11 élèves par année d'étude et par filière au sein d'une même école). Les causes possibles sont notamment le faible intérêt de la part des écoles et des entreprises, la méconnaissance auprès des entreprises et le fait que certaines écoles ne sont pas partisans que l'apprentissage se déplace de l'école vers le lieu de travail.

Réalisation des objectifs

Il est difficile de mesurer la réalisation des objectifs parce qu'on ne dispose pas de données fiables et complètes concernant les stages. Les écoles ne transmettent plus que des données limitées à l'ONSS. Hormis les trois objectifs stratégiques généraux, les pouvoirs publics n'ont défini aucun objectif spécifique ou quantifié pour l'apprentissage en milieu professionnel. Ils n'ont pas davantage encore évalué eux-mêmes les résultats de leur politique. Par conséquent, ils ne peuvent pas vérifier si l'obligation de prévoir des stages porte ses fruits. Compte tenu des limites précitées, la Cour des comptes a toutefois constaté que les élèves de l'enseignement secondaire professionnel et technique trouvaient la plupart du temps rapidement un emploi, indépendamment de l'éventuelle obligation de stage, mais que les élèves de l'enseignement professionnel de la filière « commerce » trouvaient moins rapidement un emploi.

L'adéquation de l'enseignement et du marché de l'emploi est entravée par le fait que la réglementation actuelle ne fonde pas suffisamment la formation professionnelle prévue dans les programmes d'études sur les activités des professionnels. La modernisation de l'enseignement secondaire doit y remédier en recourant à des qualifications professionnelles basées sur des profils de compétences. D'une manière générale, le poste de travail correspondait au domaine d'étude suivi dans les cas examinés, ce qui est le signe d'une bonne adéquation. Cependant, pour les élèves de la filière « administration de bureau et gestion des données », cette adéquation était moins bonne. Environ un élève sur dix a trouvé son premier employeur dans le cadre d'un stage. Tel a moins été le cas pour les élèves de la filière « commerce » dans l'enseignement professionnel.

Réaction du ministre

Le ministre flamand de l'Enseignement a répondu le 9 mars 2023 qu'il se fie surtout aux écoles pour assurer la qualité des stages. Il laisse aux secteurs le soin de prendre l'initiative de supprimer et d'actualiser les formations axées sur le marché de l'emploi. Il souhaite limiter l'enregistrement des stages aux données de la Dimona. Il s'engage à s'attaquer aux obstacles à l'apprentissage dual en collaboration avec le ministre du Travail.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations

utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport *Werkplekieren in het voltijds beroeps- en technisch secundair onderwijs* a été envoyé au Parlement flamand. Ce rapport (en néerlandais) et le présent communiqué de presse sont disponibles sur le site internet de la Cour des comptes (www.courdescomptes.be).